



# BILAN 2013 SOCIAL

RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE  
RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
CIVILS DE LA DÉFENSE

DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SERVICE DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET DU PILOTAGE  
DES RESSOURCES HUMAINES MILITAIRES ET CIVILES  
• SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE,  
DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE

**RAPPORT DE  
SITUATION COMPARÉE  
RELATIF À L'ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES CIVILS  
DE LA DÉFENSE  
2013**



Imprimé sur papier recyclé par  
le Pôle graphique de Tulle

SGA/SPAC/PGT Impressions



# Préface



Le ministère de la défense présente depuis plusieurs années, dans son Bilan social, des données sexuées, notamment sur la répartition des effectifs, sur les mouvements de personnel et sur les conditions de travail. Dans le cadre du Protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique négocié avec les organisations syndicales, il a été décidé de renforcer la présentation des données sexuées, en développant la liste des indicateurs et en les regroupant dans un document unique. Ainsi, cette année, la direction des ressources

humaines du ministère de la défense publie son premier Rapport de situation comparée, annexé au Bilan social, et entièrement consacré à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes civils de la Défense.

Ce rapport a vocation à apporter une meilleure connaissance de la situation respective des femmes et des hommes civils. Il est structuré autour de cinq chapitres : les effectifs, les mouvements de personnel, les rémunérations, la formation et les conditions de travail. Ces éléments permettront de consolider la feuille de route ministérielle et de proposer de nouvelles actions destinées à favoriser l'égalité professionnelle. Il fera l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales. Il déterminera des objectifs, des actions à mettre en œuvre permettant de les atteindre ainsi que les conditions de leur suivi.

L'élaboration de ce document s'inscrit dans un chantier plus vaste qui, au sein du ministère, comprend plusieurs volets. Tout d'abord, la nomination par le ministre d'un Haut fonctionnaire à l'égalité des droits (HFED), responsable de la politique du ministère en faveur de l'égalité professionnelle. Il est chargé de définir et de mettre en œuvre un plan de mesures défini dans une feuille de route revisitée chaque année, en liaison avec l'ensemble des acteurs du ministère. Ce plan de mesures fixe notamment les objectifs à atteindre pour lever les difficultés rencontrées par les femmes, civiles et militaires, au cours de leur carrière, pour mieux articuler la vie professionnelle et la vie personnelle et pour affirmer le respect des droits des femmes en matière de harcèlement et de violences.

Dans le cadre de cette feuille de route, un Observatoire de la parité a été créé par arrêté du 9 septembre 2013. Présidé par le ministre de la défense, cet Observatoire a pour mission de proposer des orientations, à partir de l'exploitation de données statistiques ou d'études spécifiques, et de coordonner les actions

menées au sein du ministère. Il permet notamment aux décideurs et aux gestionnaires de travailler conjointement et d'élaborer des dispositifs destinés à corriger les déséquilibres entre les parcours professionnels des femmes et des hommes de la Défense. Dans le même sens, la mission pour l'encadrement supérieur est chargée de promouvoir le personnel civil féminin dans les emplois supérieurs du ministère.

Enfin, en 2013, la direction des ressources humaines du ministère de la défense a ouvert une négociation avec les organisations syndicales pour parvenir à une déclinaison ministérielle du Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013. L'objectif est d'aboutir à un accord structurant qui prenne en compte les spécificités du ministère et de concevoir des actions à mener pour favoriser l'égalité professionnelle.

Le présent Rapport de situation comparée sera actualisé et complété chaque année par de nouveaux indicateurs dans le cadre du dialogue social. Il constituera, de manière pérenne, le document statistique sexué de référence du personnel civil. Il sera ultérieurement complété par un rapport dédié aux personnels féminins militaires.

Je souhaite que dès cette première édition, il serve efficacement la politique ambitieuse que s'est fixé le ministère en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère de la défense.

Le contrôleur général des armées  
Jacques FEYTIS  
*Directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense*

<b>1 - LES EFFECTIFS DU PERSONNEL CIVIL .....</b>	<b>p. 7</b>
<b>2 - LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL CIVIL.....</b>	<b>p. 25</b>
<b>3 - LES RÉMUNÉRATIONS .....</b>	<b>p. 43</b>
<b>4 - LA FORMATION .....</b>	<b>p. 55</b>
<b>5 - LES CONDITIONS DE TRAVAIL .....</b>	<b>p. 61</b>
<b>6 - L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL .....</b>	<b>p. 65</b>
<b>7 - GLOSSAIRE .....</b>	<b>p. 71</b>



DICoD

# CHAPITRE 1

## LES EFFECTIFS DU PERSONNEL CIVIL

### Effectifs – âge – emplois d'encadrement supérieur et dirigeants

En 2013, au ministère de la défense (MINDEF), le personnel civil représente 63 696 ETPT<sup>(1)</sup>. Le taux de féminisation du personnel civil est de 37,9 %, soit 24 124 ETPT.

Le personnel civil titulaire compte 52,0 % de femmes, le personnel non titulaire 32,6 % de femmes et les ouvriers de l'État 15,2 % de femmes.

Par ailleurs, pour les femmes comme pour les hommes, l'âge moyen du personnel civil est de 47 ans et l'âge médian<sup>(2)</sup> est de 49 ans.

Enfin, le rapport présente également la répartition femme/homme des effectifs du personnel civil occupant des emplois d'encadrement supérieur et cadres dirigeants au sein du MINDEF. En 2013, 18 femmes occupent un emploi d'encadrement supérieur et cadre dirigeant sur 103 emplois de ce type.

### Chiffres-clés

**63 696** civils (ETPT) au sein du MINDEF, dont **24 124** femmes

– **35 290** titulaires, dont **18 334** femmes

– **8 445** non titulaires, dont **2 750** femmes

– **19 961** ouvriers de l'État, dont **3 040** femmes

**18** agents civils féminins sur **103** ont un emploi d'encadrement supérieur et dirigeant

(1) L'ETPT (équivalent temps plein travaillé) est l'unité de décompte de référence des effectifs. Elle permet de prendre en compte la période d'activité de l'agent sur l'année et sa quotité de temps de travail. À titre d'exemple, un agent à temps partiel (80 %), présent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, compte pour 0,4 ETPT.

(2) Âge médian : âge divisant la population concernée en deux groupes d'effectifs égaux, l'un étant composé de personnes plus jeunes et l'autre étant composé de personnes plus âgées.



## 1.1 - LES EFFECTIFS EN 2013

### 1.1.1 - Répartition selon le statut et la catégorie hiérarchique

#### 1.1.1.1 - Répartition des effectifs physiques en décembre 2013 selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	42	134	176
	CAT. A	1 904	4 657	6 561
	CAT. B	4 952	5 928	10 880
	CAT. C	11 988	6 441	18 429
	TOTAL	18 886	17 160	36 046
NON TITULAIRES	Niv. I	1 184	2 891	4 075
	Niv. II	388	732	1 120
	Niv. III	1 298	2 201	3 499
	TOTAL	2 870	5 824	8 694
OUVRIERS DE L'ÉTAT	3 024	16 465	19 489	
TOTAL	24 780	39 449	64 229	

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME.A.

Lecture : 11 988 agents civils de catégorie C sont des agents féminins en décembre 2013.

NB : La catégorie A+ comprend le corps des administrateurs civils et l'ensemble du personnel occupant des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants (secrétaire général, directeur général, directeur d'administration centrale, chef de service, sous directeur, directeur de projets, expert de haut niveau et inspecteur civil) quel que soit leur corps d'appartenance.

### 1.1.1.2 - Répartition des ETPT en 2013 selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En ETPT

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	45	139	184
	CAT. A	1 833	4 589	6 422
	CAT. B	4 693	5 803	10 496
	CAT. C	11 763	6 425	18 188
	TOTAL	18 334	16 956	35 290
NON TITULAIRES	Niv. I	1 130	2 838	3 968
	Niv. II	393	725	1 118
	Niv. III	1 227	2 132	3 359
	TOTAL	2 750	5 695	8 445
OUVRIERS DE L'ÉTAT		3 040	16 921	19 961
TOTAL		24 124	39 572	63 696

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA.

Lecture : le ministère compte 11 763 ETPT de titulaires féminins de catégorie C en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 1.1.2 - Répartition des titulaires selon le grade

### 1.1.2.1 - Répartition des effectifs physiques de titulaires en décembre 2013 selon le grade et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS DE DIRECTION (EMPLOIS SPÉCIFIQUES DE DÉTACHEMENT)	16	64	80
ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE*	11	43	54
ADMINISTRATEUR CIVIL	15	27	42
DIRECTEUR DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	0	2	2
CONSEILLER D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE	28	41	69
ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	184	193	377
ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	489	402	891
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	1 000	354	1 354
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	330	179	509
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE	1 949	805	2 754
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 311	242	2 553
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE	3 563	783	4 346
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 555	933	3 488
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>E</sup> CLASSE	788	92	880
INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	72	716	788
INGÉNIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	414	2 169	2 583
INGÉNIEUR DES TRAVAUX MARITIMES	2	27	29
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 1 <sup>RE</sup> CLASSE	97	1 061	1 158
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 2 <sup>E</sup> CLASSE	286	1 455	1 741
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 3 <sup>E</sup> CLASSE	130	1 422	1 552
CHEF DE SERVICE INTÉRIEUR	0	1	1
AGENT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES	0	1	1
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	19	230	249
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	47	480	527
AGENT TECHNIQUE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	660	2 318	2 978
AGENT TECHNIQUE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	512	515	1 027
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	100	6	106
ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	231	3	234
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	282	10	292

Les mouvements  
du personnel civilLes rémunérations  
du personnel civilLa formation  
du personnel civilLes conditions de travail  
du personnel civilL'organisation du temps de travail  
du personnel civil

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CADRE DE SANTÉ CIVIL DE CLASSE NORMALE	12	9	21
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE SUPÉRIEURE	72	32	104
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE NORMALE	254	67	321
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE SUPÉRIEURE	0	0	0
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE	42	7	49
INFIRMIER DES SERVICES MÉDICAUX	0	0	0
INFIRMIER CIVIL DE SOINS GÉNÉRAUX CLASSE NORMALE	11	6	17
AIDE SOIGNANT DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	105	14	119
AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPÉRIEURE	174	18	192
AIDE SOIGNANT DE CLASSE NORMALE	492	62	554
AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS	400	80	480
CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES	27	13	40
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	15	11	26
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE	4	2	6
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT SPÉCIALISÉ ET ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	25	9	34
PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE	270	446	716
TRADUCTEUR	1	1	2
AGENT DU TRÉSOR	23	10	33
AUTRE TITULAIRE	10	49	59
AGENT PERSONNEL PERMANENT À L'ÉTRANGER	21	15	36
AGENT DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE	823	1 721	2 544
AGENT PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	14	14	28
<b>TOTAL</b>	<b>18 886</b>	<b>17 160</b>	<b>36 046</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des titulaires sous PMEA.

Lecture : 3 563 agents civils féminins titulaires sont adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe en décembre 2013.

\* Y compris administrateurs généraux.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 1.1.2.2 - Répartition des ETPT de titulaires en 2013 selon le grade et le sexe

En ETPT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS DE DIRECTION (EMPLOIS SPÉCIFIQUES DE DÉTACHEMENT)	14	67	81
ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE*	14	47	61
ADMINISTRATEUR CIVIL	17	25	42
DIRECTEUR DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	0	2	2
CONSEILLER D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE	24	41	65
ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	179	198	377
ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	464	380	844
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	1 013	372	1 385
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	312	181	493
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE	1 780	773	2 553
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 433	263	2 696
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE	3 456	787	4 243
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 399	904	3 303
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>E</sup> CLASSE	738	90	828
INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	55	673	728
INGÉNIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	405	2 194	2 599
INGÉNIEUR DES TRAVAUX MARITIMES	4	27	31
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 1 <sup>RE</sup> CLASSE	94	1 127	1 221
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 2 <sup>E</sup> CLASSE	270	1 451	1 721
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 3 <sup>E</sup> CLASSE	115	1 233	1 348
CHEF DE SERVICE INTÉRIEUR	0	1	1
AGENT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES	0	1	1
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	17	259	276
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	36	387	423
AGENT TECHNIQUE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	592	2 428	3 020
AGENT TECHNIQUE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	574	461	1 035
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	103	6	109
ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	224	4	228
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	264	9	273

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CADRE DE SANTÉ CIVIL DE CLASSE NORMALE	12	9	21
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE SUPÉRIEURE	68	30	98
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE NORMALE	242	70	312
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE SUPÉRIEURE	0	0	0
INFIRMIERS DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE	42	7	49
INFIRMIERS DES SERVICES MÉDICAUX	1	0	1
INFIRMIER CIVIL DE SOINS GÉNÉRAUX DE CLASSE NORMALE	9	6	15
AIDE SOIGNANT DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	99	13	112
AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPÉRIEURE	193	21	214
AIDE SOIGNANT DE CLASSE NORMALE	469	62	531
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS	409	82	491
CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES	25	12	37
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	15	11	26
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE	5	2	7
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT SPÉCIALISÉ ET ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	25	9	34
PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE	270	445	715
TRADUCTEUR	1	1	2
AGENT DU TRÉSOR	23	10	33
AUTRE TITULAIRE	9	49	58
AGENT PERSONNEL PERMANENT À L'ÉTRANGER	21	15	36
AGENT DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE	786	1 697	2 483
AGENT PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	14	14	28
<b>TOTAL</b>	<b>18 334</b>	<b>16 956</b>	<b>35 290</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des titulaires sous PMEA.

Lecture : 3 456 agents civils féminins sont adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe en 2013.

\* Y compris administrateurs généraux.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 1.1.3 - Répartition des non titulaires selon le type de contrat

### 1.1.3.1 - Répartition des effectifs physiques de non titulaires en décembre 2013 selon le type de contrat et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
84-16*	696	962	1 658
D49	162	344	506
BERKANI	184	212	396
BOE	31	37	68
PACTE	3	9	12
ICT	583	1 732	2 315
TCT	67	242	309
APPRENTIS	44	125	169
VACATAIRES	291	215	506
PCRL	401	1 015	1 416
PPE	3	5	8
DGSE	340	842	1 182
AUTRES CONTRACTUELS**	65	84	149
<b>TOTAL</b>	<b>2 870</b>	<b>5 824</b>	<b>8 694</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PME.A.

Lecture : 696 personnels civils féminins sont des agents sous contrat relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en décembre 2013.

\* Y compris contrat de cabinet, aumôniers, maître d'internat/surveillant d'externat, contrat de différence et contrat sur cumul.

\*\* Forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne, agents équipement, fonctionnaires détachés sur emploi contractuel, médecins contractuels.

NB: **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État; **BOE** : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi; **PACTE** : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux; **TCT** : Techniciens et cadres technico commerciaux; **PCRL** : personnel civil de recrutement local; **PPE** : poste permanent à l'étranger.

### 1.1.3.2 - Répartition des ETPT de non titulaires en 2013 selon le type de contrat et le sexe

En ETPT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
84-16*	620	854	1 474
D49	157	356	513
BERKANI	188	217	405
BOE	25	35	60
PACTE	10	16	26
ICT	554	1 712	2 266
TCT	63	228	291
APPRENTIS	53	124	177
VACATAIRES	289	223	512
PCRL	401	1 017	1 418
PPE	4	7	11
DGSE	326	817	1 143
AUTRES CONTRACTUELS**	60	89	149
<b>TOTAL</b>	<b>2 750</b>	<b>5 695</b>	<b>8 445</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PMEA.

Lecture : 620 personnels civils féminins sont des agents sous contrat relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en 2013.

\* Y compris contrat de cabinet, aumôniers, maître d'internat/surveillant d'externat, contrat de différence et contrat sur cumul.

\*\* Forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne, agents équipement, fonctionnaires détachés sur emploi contractuel, médecins contractuels.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil



## 1.1.4 - Répartition des ouvriers de l'État selon le groupe

### 1.1.4.1 - Répartition des effectifs physiques des ouvriers de l'État en décembre 2013 selon le groupe et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE B	0	184	184
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE A	2	175	177
OUVRIER HORS CATÉGORIE C	0	58	58
OUVRIER HORS CATÉGORIE B	37	704	741
OUVRIER HORS CATÉGORIE A	79	874	953
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6 BIS	11	137	148
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6	26	297	323
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5 BIS	56	504	560
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5	25	190	215
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T4	13	109	122
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T3	5	19	24
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T2	5	33	38
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E+8	0	4	4
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E+4	0	4	4
OUVRIER DU LIVRE E+8	0	5	5
OUVRIER DU LIVRE E+4	0	3	3
CHEF D'ÉQUIPE HORS GROUPE	37	916	953
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VII	62	942	1 004
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VI	43	311	354
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE V	21	76	97
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE IV N	0	2	2
OUVRIER HORS GROUPE	541	3 094	3 635
OUVRIER GROUPE VII	939	4 452	5 391
OUVRIER GROUPE VI	810	2 472	3 282
OUVRIER GROUPE V	287	881	1 168
OUVRIER GROUPE IV N	22	11	33
AGENTS PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	3	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>3 024</b>	<b>16 465</b>	<b>19 489</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PME.A.

Lecture : 939 agents civils féminins sont des ouvrières de l'État de groupe VII en décembre 2013.

### 1.1.4.2 - Répartition des ETPT des ouvriers de l'État en 2013 selon le groupe et le sexe

*En ETPT*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE B	0	178	178
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE A	2	165	167
OUVRIER HORS CATÉGORIE C	0	59	59
OUVRIER HORS CATÉGORIE B	30	685	715
OUVRIER HORS CATÉGORIE A	70	849	919
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6 BIS	10	136	146
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6	24	295	319
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5 BIS	53	495	548
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5	24	205	229
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T4	13	111	124
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T3	5	20	25
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T2	3	32	35
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E+8	0	4	4
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E+4	0	4	4
OUVRIER DU LIVRE E+8	0	5	5
OUVRIER DU LIVRE E+4	0	3	3
CHEF D'ÉQUIPE HORS GROUPE	38	962	1 000
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VII	62	973	1 035
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VI	42	325	367
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE V	20	82	102
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE IV N	0	2	2
OUVRIER HORS GROUPE	544	3 243	3 787
OUVRIER GROUPE VII	945	4 540	5 485
OUVRIER GROUPE VI	827	2 590	3 417
OUVRIER GROUPE V	301	933	1 234
OUVRIER GROUPE IV N	24	17	41
AGENTS PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	3	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>3 040</b>	<b>16 921</b>	<b>19 961</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PME.A.

Lecture : 945 agents civils féminins sont des ouvriers de l'État de groupe VII en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 1.2 - L'ÂGE EN DÉCEMBRE 2013

### 1.2.1 - L'âge selon le statut

#### 1.2.1.1 - Âge moyen selon le statut et le sexe

En année

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	46	48	47
NON TITULAIRES	42	41	41
OUVRIERS DE L'ÉTAT	50	51	50
<b>ENSEMBLE</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME, en décembre 2013.

Lecture : l'âge moyen des agents civils féminins titulaires est de 48 ans.

#### 1.2.1.2 - Âge médian selon le statut et le sexe

En année

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	46	49	48
NON TITULAIRES	43	41	42
OUVRIERS DE L'ÉTAT	51	52	52
<b>ENSEMBLE</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME, en décembre 2013.

Lecture : 50 % des agents civils titulaires ont 49 ans ou plus.

## 1.2.2 - L'âge selon le statut et la catégorie hiérarchique

### 1.2.2.1 - Âge moyen selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En année

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A+	49	50	50
	CAT. A	45	47	46
	CAT. B	48	46	47
	CAT. C	48	44	47
NON TITULAIRES	Niv. I	41	44	43
	Niv. II	42	42	42
	Niv. III	40	37	38
OUVRIERS DE L'ÉTAT		51	50	50
ENSEMBLE		47	47	47

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA (y compris DGSE), en décembre 2013.

Lecture : l'âge moyen des agents civils féminins de catégorie A est de 47 ans.

NB : La catégorie A+ comprend le corps des administrateurs civils et l'ensemble du personnel occupant des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants (secrétaire général, directeur général, directeur d'administration centrale, chef de service, sous directeur, directeur de projets, expert de haut niveau et inspecteur civil) quel que soit leur corps d'appartenance.

## 1.2.2.2 - Âge médian selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En année

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A+	53	55	54
	CAT. A	45	48	47
	CAT. B	50	46	48
	CAT. C	49	44	48
NON TITULAIRES	Niv. I	40	45	44
	Niv. II	41	42	42
	Niv. III	41	33	36
OUVRIERS DE L'ÉTAT	52	51	52	
ENSEMBLE	49	49	49	

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEAs, en décembre 2013.

Lecture : 50 % des agents civils féminins ont 49 ans ou plus.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 1.3 - LES EMPLOIS D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET DIRIGEANTS

### 1.3.1 - Répartition des effectifs physiques en décembre 2013 occupant des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	1	35	36
CHEF DE SERVICE	0	12	12
SOUS-DIRECTEUR	8	26	34
DIRECTEUR DE PROJETS / EXPERT DE HAUT NIVEAU	6	11	17
INSPECTEUR CIVIL	3	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>85</b>	<b>103</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants en décembre 2013.

Lecture : 18 personnels féminins ont un emploi d'encadrement supérieur et dirigeant.

NB: - Les emplois fonctionnels de chef de service, sous-directeur sont normalement réservés aux membres du corps des administrateurs civils mais peuvent être pourvus, dans la limite de 50 % de l'effectif, par d'autres corps, et notamment par le personnel militaire de niveau équivalent (décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012).

- Les emplois de directeur de projets et expert de haut niveau sont ouverts aux fonctionnaires, magistrats et officiers de carrière (décret 2008-382 du 21 avril 2001).
- Les emplois d'inspecteur civil sont des emplois fonctionnels.

## 1.3.2 - Flux de nomination dans des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants

### Nombre de nominations (renouvellement compris)

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR	0	11	11
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

Source : DRH/MD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants au cours de l'année 2013.

Lecture : aucune femme n'a été nommée secrétaire général, directeur général ou directeur en 2013.

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF DE SERVICE	0	6	6
SOUS-DIRECTEUR	5	10	15
DIRECTEUR DE PROJETS / EXPERT DE HAUT NIVEAU	4	5	9
INSPECTEUR CIVIL	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>31</b>

Source : DRH/MD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants au cours de l'année 2013.

Lecture : 5 femmes ont été nommées dans un emploi de sous-directeur en 2013.

## Nombre de primo-nominations

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR	0	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé pour la première fois sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants au cours de l'année 2013.

Lecture : aucune femme n'a été nommée secrétaire général, directeur général ou directeur en 2013.

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF DE SERVICE	0	5	5
SOUS-DIRECTEUR	3	6	9
DIRECTEUR DE PROJETS / EXPERT DE HAUT NIVEAU	4	1	5
INSPECTEUR CIVIL	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé pour la première fois sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants au cours de l'année 2013.

Lecture : 3 femmes ont été nommées à un poste de sous-directeur au cours de l'année 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil





DICoD

# CHAPITRE 2

## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL CIVIL

### Entrées - départs - entrées dans le système de pension - promotions

En 2013, 1 533 personnels civils ont été recrutés au ministère de la défense (MINDEF), dont 662 femmes (43,2 % des recrutements directs) et 871 hommes (56,8 % des recrutements directs).

Durant la même période, 3 351 personnels civils ont quitté définitivement le ministère, dont 1 387 femmes (41,4 % des départs définitifs) et 1 964 hommes (58,6 % des départs définitifs).

Par ailleurs, l'âge moyen au départ à la retraite du personnel civil titulaire et ouvrier de l'État est de 60,4 ans. Il est de 61,3 ans pour les femmes et de 59,9 ans pour les hommes.

En outre, au cours de l'année 2013, 2 439 pensions attribuées au personnel civil sont entrées en paiement<sup>(1)</sup> : 836 ont été versées au personnel féminin et 1 603 au personnel masculin.

S'agissant des promotions, sur les 119 personnels civils ayant accédé à la catégorie A en 2013, 38 sont des femmes.

Enfin, les jurys de concours et examens professionnels étaient composés en 2013 de 51 % de femmes. 32,3 % des présidentes de ces jurys de concours et examens professionnels étaient des femmes en 2013.

### Chiffres-clés

**2 180** entrées dans le PMEA dont **1 533** recrutements directs :  
- 662 pour les femmes  
- 871 pour les hommes

**4 469** sorties du PMEA dont **3 351** départs définitifs (décès compris) :  
- 1 387 pour les femmes  
- 1 964 pour les hommes

Age moyen de départ à la retraite en 2013 : **60,4 ans**  
- 61,3 pour les femmes  
- 59,9 pour les hommes

**2 439** pensions entrées en paiement<sup>(1)</sup> :  
- 836 pour les femmes  
- 1 603 pour les hommes

**38** femmes et **81** hommes ont accédé à la catégorie A.

(1) Ayants droit, y compris les pensions à jouissance différée.

## 2.1 - LES ENTRÉES EN 2013

### 2.1.1 - Les recrutements

#### 2.1.1.1 - Recrutements selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe<sup>(2)</sup>

En effectifs physiques

	RECRUTEMENTS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	1	5	6
	CAT. A	85	98	183
	CAT. B	111	173	284
	CAT. C	177	189	366
	SOUS-TOTAL	374	465	839
NON TITULAIRES	Niv. I	53	119	172
	Niv. II	26	58	84
	Niv. III	209	229	438
	SOUS-TOTAL	288	406	694
OUVRIERS DE L'ÉTAT		0	0	0
TOTAL		662	871	1 533

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil recruté dans le PMEA en 2013, hors DGSE.

Lecture : 662 agents féminins ont été recrutés en 2013.

(2) Hors vacataires et PCRL.

## 2.1.1.2 - Recrutements selon le statut, le type de recrutement et le sexe

### Le personnel titulaire

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CONCOURS INTERMINISTÉRIELS*	27	9	36
CONCOURS DÉFENSE	122	16	138
TITULARISATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES	24	25	49
TITULARISATIONS DES PACTES**	13	9	22
DÉTACHEMENT, POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ, INTÉGRATIONS DIRECTES	102	92	194
INTÉGRATIONS DE MILITAIRES	86	314	400
<b>TOTAL</b>	<b>374</b>	<b>465</b>	<b>839</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire recruté en 2013, hors DGSE.

Lecture : 27 agents féminins titulaires ont été recrutés par la voie de concours interministériels en 2013.

\* Concerne les administrateurs civils recrutés par la voie de l'École nationale d'administration (ENA) et les attachés recrutés par les instituts régionaux d'administration (IRA).

\*\* PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État.

### Le personnel non titulaire<sup>(3)</sup>

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
84-16	220	232	452
BOE	22	24	46
PACTE	0	1	1
ICT	15	58	73
TCT	2	24	26
APPRENTIS	29	67	96
<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>406</b>	<b>694</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire recruté en 2013, hors DGSE.

Lecture : 288 agents féminins non titulaires ont été recrutés en 2013.

NB : **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ; **BOE** : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi ; **PACTE** : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État ; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; **TCT** : Techniciens et cadres technico commerciaux.

(3) Hors vacataires et PCRL.

## Le personnel ouvrier de l'État

Le recrutement de personnel ouvrier de l'État est suspendu en 2013.

### 2.1.2 - Les autres entrées dans le PMEA

#### 2.1.2.1 - Autres entrées<sup>(4)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

AUTRES ENTRÉES		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	0	0	0
	CAT. A	15	16	31
	CAT. B	68	36	104
	CAT. C	236	77	313
	SOUS-TOTAL*	319	129	448
NON TITULAIRES	Niv. I	5	4	9
	Niv. II	3	0	3
	Niv. III	6	5	11
	SOUS-TOTAL**	14	9	23
OUVRIERS DE L'ÉTAT***	54	122	176	
TOTAL	387	260	647	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil entré dans le PMEA en 2013, hors recrutements et hors DGSE.

Lecture : 236 agents civils féminins titulaires de catégorie C sont entrés dans le PMEA, hors recrutements en 2013.

\* Retour de détachement, mise à disposition, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité, congé parental.

\*\* Retour de congé sans traitement, congé de grave maladie, congé parental, détachement, mise à disposition, disponibilité.

\*\*\* Retour de congé sans salaire, congé de longue durée, congé parental.

(4) Hors recrutements directs.

## 2.1.2.2 - Répartition des autres entrées<sup>(5)</sup> selon le motif et le sexe

### Le personnel titulaire

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETOUR DE DÉTACHEMENT	51	60	111
MISE À DISPOSITION	0	0	0
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	24	15	39
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	81	16	97
DISPONIBILITÉ	87	37	124
CONGÉ PARENTAL	76	1	77
RETOUR DE CONGÉ SANS TRAITEMENT OU SANS SALAIRE	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>319</b>	<b>129</b>	<b>448</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil titulaire entré dans le PMEA, hors recrutements et hors DGSE.

Lecture : 76 agents féminins titulaires sont de retour dans le PMEA après un congé parental en 2013.

### Le personnel non titulaire<sup>(5)</sup>

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETOUR DE DÉTACHEMENT	0	0	0
MISE À DISPOSITION	0	0	0
CONGÉ DE LONGUE MALADIE*	0	0	0
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	0	0	0
DISPONIBILITÉ	0	0	0
CONGÉ PARENTAL	5	0	5
RETOUR DE CONGÉ SANS TRAITEMENT OU SANS SALAIRE	9	9	18
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>23</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire entré dans le PMEA, hors recrutements et hors DGSE.

Lecture : 5 agents féminins non titulaires sont de retour dans le PMEA après un congé parental.

\* Inclus les congés de grave maladie (pour les non titulaires uniquement).

(5) Hors recrutements directs et hors vacataires et PCRL.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## Le personnel ouvrier de l'État

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETOUR DE DÉTACHEMENT	0	0	0
MISE À DISPOSITION	0	0	0
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	0	0	0
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	41	95	136
DISPONIBILITÉ	0	0	0
CONGÉ PARENTAL	2	0	2
RETOUR DE CONGÉ SANS TRAITEMENT OU SANS SALAIRE	11	27	38
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>122</b>	<b>176</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des ouvriers de l'État entrés dans le PMEA en 2013, hors recrutements et hors DGSE.

Lecture : 41 personnels ouvriers de l'État féminins sont de retour dans le PMEA après un congé longue durée.

## Ensemble des civils<sup>(6)</sup> (titulaires, non titulaires, ouvriers de l'État)

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETOUR DE DÉTACHEMENT	51	60	111
MISE À DISPOSITION	0	0	0
CONGÉ DE LONGUE MALADIE*	24	15	39
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	122	111	233
DISPONIBILITÉ	87	37	124
CONGÉ PARENTAL	83	1	84
RETOUR DE CONGÉ SANS TRAITEMENT OU SANS SALAIRE	20	36	56
<b>TOTAL</b>	<b>387</b>	<b>260</b>	<b>647</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil entré dans le PMEA en 2013, hors recrutements et hors DGSE.

Lecture : 83 personnels civils féminins sont de retour dans le PMEA en 2013 après un congé parental.

\* Inclus les congés de maladie grave pour les non titulaires uniquement.

(6) Hors vacataires et PCRL.

## 2.2 - LES DÉPARTS EN 2013

### 2.2.1 - Les départs définitifs

#### 2.2.1.1 - Départs définitifs<sup>(7)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

	RECRUTEMENTS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	1	10	11
	CAT. A	83	179	262
	CAT. B	140	143	283
	CAT. C	454	110	564
	SOUS-TOTAL	678	442	1 120
NON TITULAIRES	Niv. I	93	154	247
	Niv. II	44	50	94
	Niv. III	336	233	569
	SOUS-TOTAL	473	437	910
OUVRIERS DE L'ÉTAT		236	1 085	1 321
TOTAL		1 387	1 964	3 351

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2013, hors DGSE.

Lecture : 83 départs définitifs de personnels civils féminins de catégorie A ont été réalisés en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

(7) Hors vacataires et PCRL.



## 2.2.1.2 - Départs définitifs selon le statut, le motif de départ et le sexe

### Le personnel titulaire

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETRAITE	535	304	839
RADIATION DES CADRES*	1	5	6
DÉCÈS	10	27	37
DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE	27	16	43
DÉPART VOLONTAIRE**	22	22	44
RÉVOCATION	2	3	5
CONCOURS OU RECRUTEMENT HORS DÉFENSE	17	14	31
FIN DE DÉTACHEMENT ENTRANT	64	51	115
<b>TOTAL</b>	<b>678</b>	<b>442</b>	<b>1 120</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2013, hors DGSE.  
Lecture : 535 personnels féminins titulaires sont partis à la retraite en 2013.

\* Y compris cessation anticipée d'activité (CAA).

\*\* Donne droit à l'indemnité de départ volontaire.

## Le personnel non titulaire<sup>(8)</sup>

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETRAITE	64	78	142
DÉCÈS	0	7	7
DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE	79	82	161
DÉPART VOLONTAIRE*	1	0	1
LICENCIEMENT	8	10	18
CONCOURS	0	0	0
TITULARISATION PERSONNELS HANDICAPÉS	24	25	49
TITULARISATION PACTE	13	9	22
FIN DE CONTRAT	284	220	504
RADIATION DES CADRES	0	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>473</b>	<b>437</b>	<b>910</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2013, hors DGSE.  
Lecture : 284 départs de personnels féminins non titulaires pour fin de contrat en 2013.

\* Donne droit à l'indemnité de départ volontaire.

(8) Hors vacataires et PCRL.

## Le personnel ouvrier de l'État

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
RETRAITE	139	609	748
CESSATION D'ACTIVITÉ	3	107	110
DÉCÈS	1	36	37
DÉMISSION	2	5	7
DÉPART VOLONTAIRE*	91	324	415
CONCOURS	0	0	0
ABANDON DE POSTE	0	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>1 085</b>	<b>1 321</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2013, hors DGSE.  
Lecture : 139 personnels ouvriers de l'État féminins sont partis à la retraite en 2013.

\* Donne droit à l'indemnité de départ volontaire.

### 2.2.2 - Les autres départs du PMEA

#### 2.2.2.1 - Autres départs<sup>(9)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

RECRUTEMENTS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A+	0	2	2
CAT. A	57	68	125
CAT. B	121	71	192
CAT. C	389	116	505
<b>ENSEMBLE DES TITULAIRES</b>	<b>567</b>	<b>257</b>	<b>824</b>
Niv. I	14	22	36
Niv. II	5	3	8
Niv. III	15	12	27
<b>ENSEMBLE DES NON TITULAIRES</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>71</b>
OUVRIERS DE L'ÉTAT	65	158	223
<b>TOTAL</b>	<b>666</b>	<b>452</b>	<b>1 118</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant quitté le PMEA, hors départs définitifs et hors DGSE.

Lecture : 389 personnels titulaires féminins de catégorie C ont quitté le périmètre du PMEA en 2013.

(9) Hors vacataires et PCRL.

## 2.2.2.2 - Autres départs selon le statut, le type de départ et le sexe

### Le personnel titulaire

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DÉTACHEMENT	182	158	340
POSITION DE NON ACTIVITÉ	9	6	15
CONGÉ SANS TRAITEMENT	10	3	13
CONGÉ LONGUE MALADIE	2	1	3
DISPONIBILITÉ	115	44	159
CONGÉ PARENTAL	98	4	102
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	151	41	192
<b>TOTAL</b>	<b>567</b>	<b>257</b>	<b>824</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel titulaire ayant quitté le PMEA, hors départs définitifs et hors DGSE en 2013.

Lecture : 182 personnes titulaire féminin sont partis en détachement en 2013.

### Le personnel non titulaire<sup>(10)</sup>

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DÉTACHEMENT	0	0	0
POSITION DE NON ACTIVITÉ	0	0	0
CONGÉ SANS TRAITEMENT	13	23	36
CONGÉ DE GRAVE MALADIE	12	14	26
DISPONIBILITÉ	0	0	0
CONGÉ PARENTAL	9	0	9
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>71</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel non titulaire ayant quitté le PMEA, hors départs définitifs et hors DGSE en 2013.

Lecture : 13 personnes non titulaire féminin sont partis en congé sans traitement en 2013.

(10) Hors vacataires et PCRL.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## Le personnel ouvrier de l'État

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DÉTACHEMENT	0	0	0
POSITION DE NON ACTIVITÉ	0	0	0
CONGÉ SANS SALAIRE	10	43	53
CONGÉ LONGUE MALADIE	0	1	1
DISPONIBILITÉ	0	0	0
CONGÉ PARENTAL	4	1	5
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	51	113	164
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>158</b>	<b>223</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des ouvriers de l'État ayant quittés le PMEA, hors départs définitifs et hors DGSE en 2013.

Lecture : 10 ouvriers de l'État féminins sont partis en congé sans salaire en 2013.

## Ensemble des civils (titulaires, non titulaires, ouvriers de l'État)<sup>(11)</sup>

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DÉTACHEMENT	182	158	340
POSITION DE NON ACTIVITÉ	9	6	15
CONGÉ SANS TRAITEMENT/SALAIRE	33	69	102
CONGÉ LONGUE MALADIE	14	16	30
DISPONIBILITÉ	115	44	159
CONGÉ PARENTAL	111	5	116
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	202	154	154
<b>TOTAL</b>	<b>666</b>	<b>452</b>	<b>1 118</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant quitté le PMEA, hors départs définitifs et hors DGSE en 2013.

Lecture : 182 personnel civil féminin sont partis en détachement en 2013.

(11) Hors vacataires et PCRL.

## 2.3 - LES ENTRÉES DANS LE SYSTÈME DE PENSION<sup>(12)</sup> EN 2013

### 2.3.1 - Âge moyen de départ à la retraite des titulaires et des ouvriers de l'État selon la catégorie et le sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A (DONT A+)	63,0	61,8	62,1
CAT. B	61,7	61,3	61,6
CAT. C	61,3	60,9	61,2
OUVRIERS DE L'ÉTAT	60,8	59,4	59,7
ENSEMBLE	61,3	59,9	60,4

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil rayé des cadres en 2013 bénéficiaire d'une pension.

Lecture : l'âge moyen des personnels ouvriers de l'État féminins partis à la retraite en 2013 est de 60,8 ans.

### 2.3.2 - Les pensions entrées en paiement en 2013

#### 2.3.2.1 - Titulaires et ouvriers de l'État dont la pension est entrée en paiement en 2013<sup>(13)</sup> selon la catégorie hiérarchique, le statut et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A (DONT A+)	43	160	203
CAT. B	131	121	252
CAT. C	443	86	529
OUVRIERS DE L'ÉTAT	219	1 236	1 455
TOTAL	836	1 603	2 439

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire et ouvrier de l'État dont la pension est entrée en paiement en 2013.

Lecture : la pension de 131 personnels civils féminins de catégorie B est entrée en paiement en 2013.

(12) Le système d'information de la DRH-MD/SA2P/P ne permet pas de distinguer la catégorie A+.

(13) Y compris les pensions à jouissance différée, entrée en paiement en 2013.

## 2.3.2.2 - Nombre de nouvelles retraites avec décote et surcote

### Nombre de retraites avec décote

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A (DONT A+)	1	8	9
CAT. B	10	12	22
CAT. C	40	5	45
OUVRIERS DE L'ÉTAT	16	112	128
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>137</b>	<b>204</b>

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire et ouvrier de l'État dont la pension est entrée en paiement en 2013.

Lecture : 10 pensions de retraite avec décote ont été versées au personnel féminin de catégorie B en 2013.

### Nombre de retraites avec surcote

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A (DONT A+)	28	70	98
CAT. B	56	45	101
CAT. C	139	33	172
OUVRIERS DE L'ÉTAT	47	109	156
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>257</b>	<b>527</b>

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire et ouvrier de l'État dont la pension est entrée en paiement en 2013.

Lecture : 56 pensions de retraite avec surcote ont été versées au personnel féminin de catégorie B en 2013.

## 2.4 - LES PROMOTIONS

### 2.4.1 - Agents bénéficiant d'une promotion interne selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

PROMOTION INTERNE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DONNANT ACCÈS À LA CATÉGORIE A	38	81	119
DONNANT ACCÈS À LA CATÉGORIE B	239	114	353
TOTAL	277	195	472

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA.

Lecture : 38 femmes civiles ont accédé à la catégorie A par promotion interne en 2013.



Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil



## 2.4.2 - Composition des jurys de concours et examens professionnels selon le sexe

En effectifs physiques

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS		FEMMES	HOMMES	TOTAL
CONCOURS INTERNES	CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL	2	2	4
CONCOURS SUR TITRES	AGENTS TECHNIQUES DU MINDEF DE PREMIÈRE CLASSE	5	3	8
	AIDES SOIGNANTS CIVILS DE CLASSE NORMALE	15	10	25
	CADRES DE SANTÉ	3	4	7
	INFIRMIERS DE SOINS GÉNÉRAUX	2	2	4
	TECHNICIENS PARAMÉDICAUX CIVILS	35	22	57
CONCOURS PROFESSIONNELS	CADRES SUPÉRIEURS DE SANTÉ	2	2	4
EXAMENS PROFESSIONNELS	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	3	5	8
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	5	3	8
	ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	4	3	7
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE*	3	5	8
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE*	3	5	8
RECRUTEMENT SANS CONCOURS	AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS	9	17	26
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU PROFIT DE LA DAPSA	5	4	9
SÉLECTION PROFESSIONNELLE	ACCÈS À LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ	1	4	5
	ACCÈS À LA FORMATION D'INFIRMIER	1	3	4
	ACCÈS À LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT	2	2	4
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>96</b>	<b>196</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME.A.

Lecture : 2 femmes ont été membres de jurys de concours de conseiller technique de service social.

\* Au titre de l'année 2012 et organisé en 2013.

## 2.4.3 - Présidents de jurys de concours et examens professionnels selon le sexe

En effectifs physiques

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS		FEMMES	HOMMES	TOTAL
CONCOURS INTERNES	CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL	0	1	1
CONCOURS SUR TITRES	AGENTS TECHNIQUES DU MINDEF DE PREMIÈRE CLASSE	1	1	2
	AIDES SOIGNANTS CIVILS DE CLASSE NORMALE	1	3	4
	CADRES DE SANTÉ	0	1	1
	INFIRMIERS DE SOINS GÉNÉRAUX	1	0	1
	TECHNICIENS PARAMÉDICAUX CIVILS	1	5	6
CONCOURS PROFESSIONNELS	CADRES SUPÉRIEURS DE SANTÉ	0	1	1
EXAMENS PROFESSIONNELS	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	1	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	0	1	1
	ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	0	1	1
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE*	1	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE*	1	0	1
RECRUTEMENT SANS CONCOURS	AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS	2	4	6
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU PROFIT DE LA DAPSA**	1	0	1
SÉLECTION PROFESSIONNELLE	ACCÈS À LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ	0	1	1
	ACCÈS À LA FORMATION D'INFIRMIER	0	1	1
	ACCÈS À LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT	0	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>21</b>	<b>31</b>

Source : DRH+MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA.

Lecture : 1 femme a été présidente de jurys de concours infirmiers de soins généraux en 2013.

\* Au titre de l'année 2012 et organisé en 2013.

\*\* DAPSA : direction des approvisionnements en produits de santé des armées.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil



# CHAPITRE 3

## LES RÉMUNÉRATIONS

### Rémunérations mensuelles nettes moyennes – part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute

Le rapport de situation comparée présente les rémunérations mensuelles nettes perçues par le personnel civil du MINDEF (titulaires, non titulaires et ouvriers de l'État) en 2013 selon sa catégorie hiérarchique, sa filière<sup>(1)</sup> et son sexe. Plusieurs indicateurs sont proposés :

- la rémunération moyenne : elle représente la rémunération nette moyenne perçue pour les agents compte tenu de leur temps de présence au cours de l'année ;
- la rémunération médiane : elle divise la population concernée en deux parties égales, 50 % ayant perçu moins que cette valeur et 50 % ayant perçu davantage ;
- la rémunération par déciles : les déciles sont les valeurs qui partagent les rémunérations en dix parts égales. Par exemple, le premier décile est la rémunération au-dessous de laquelle se situent 10 % des rémunérations et 90 % au dessus.

Le rapport présente également la part des primes et indemnités du personnel civil (titulaires, non titulaires et ouvriers de l'État) dans la rémunération mensuelle brute, en montant et en pourcentage.

### Chiffres-clés

En moyenne, les femmes titulaires :

- de catégorie C gagnent 19€ de moins que les hommes ;
- de catégorie B gagnent 33€ de moins que les hommes ;
- de catégorie A et A+ gagnent 241€ de moins que les hommes.

La part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute :

- des titulaires est de 23,4 % pour les femmes et 27,0 % pour les hommes ;
- des non titulaires est de 3,9 % pour les femmes et 3,8 % pour les hommes ;
- des ouvriers de l'État est de 14,5 % pour les femmes et de 15,9 % pour les hommes.

(1) Filière administrative, technique, sociale, paramédicale et enseignement.

### 3.1 - LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES<sup>(2)</sup>

Le périmètre des coûts comprend la rémunération nette<sup>(3)</sup> perçue mensuellement par les agents. Elle intègre notamment les rappels sur rémunération, les indemnités de restructuration et d'aide au départ.

Les rémunérations sont calculées en équivalent temps plein rémunéré (ETPR), tenant compte de la quotité de travail et du temps de présence dans l'année<sup>(4)</sup>.



DICoD

(2) Le périmètre des effectifs est composé de l'ensemble du personnel civil sous PME A rémunéré sur le titre 2 (hors Service industriel de l'aéronautique).

(3) La rémunération nette correspond à la rémunération brute moins les charges sociales qui incombent à l'agent (cotisations de sécurité sociale, cotisations de retraite, contribution sociale généralisée, etc.).

(4) Un agent à 80 % (payé 86 %) et présent 6 mois dans l'année comptera pour 0,43 ETPR.

### 3.1.1 - Rémunération mensuelle nette des titulaires selon la catégorie hiérarchique et la filière et le sexe, en moyenne et par décile

En €

		CAT A+		CAT. A			ENSEMBLE CAT. A (DONT A+)	
		FILIERE		TECHNIQUE	SOCIALE	PARAMÉDICALE		ENSEIGNEMENT
		ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATIVE					
MOYENNE	F	6 094	3 468	2 982	2 917	2 548	3 058	3 252
	H	6 319	3 685	3 229	3 001	2 587	3 689	3 404
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	4 850	2 402	2 494	2 632	2 183	2 191	2 382
	H	5 189	2 615	2 664	2 422	2 081	2 428	2 646
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5 127	2 781	2 608	2 753	2 343	2 314	2 583
	H	5 308	2 966	2 818	2 452	2 270	2 706	2 821
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5 304	3 018	2 735	2 790	2 450	2 430	2 756
	H	5 648	3 158	2 934	2 545	2 414	2 898	2 960
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5 506	3 153	2 837	2 820	2 525	2 614	2 904
	H	5 928	3 349	3 031	2 679	2 554	3 166	3 071
MÉDIANE	F	5 646	3 286	2 911	2 855	2 539	2 781	3 048
	H	6 182	3 573	3 126	2 835	2 669	3 451	3 203
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5 858	3 447	3 009	2 891	2 582	3 015	3 211
	H	6 533	3 765	3 249	2 889	2 747	3 752	3 392
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5 993	3 675	3 117	2 940	2 634	3 361	3 420
	H	6 772	3 949	3 444	2 957	2 766	4 139	3 602
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	7 081	4 051	3 272	3 014	2 719	3 731	3 709
	H	7 339	4 352	3 643	3 053	2 774	4 654	3 838
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	7 548	4 571	3 576	3 258	2 823	4 333	4 338
	H	7 696	4 903	3 880	3 517	2 835	5 237	4 277

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble des catégorie A.

Lecture : en moyenne, les titulaires de catégorie A de la filière administrative gagnent 3 468 € pour les femmes et 3 685 € pour les hommes en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

		CAT. B				ENSEMBLE CAT. B
		FILIÈRE				
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SOCIALE	PARAMÉDICALE	
MOYENNE	F	2 469	2 450	2 379	2 048	2 426
	H	2 504	2 571	2 248	2 154	2 544
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	2 066	2 060	1 921	1 667	1 987
	H	2 042	2 066	1 762	1 795	2 043
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 174	2 160	2 048	1 797	2 123
	H	2 189	2 249	1 879	1 907	2 214
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 254	2 271	2 167	1 870	2 219
	H	2 289	2 365	2 020	1 979	2 333
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 341	2 333	2 303	1 934	2 310
	H	2 387	2 451	2 058	2 023	2 429
MÉDIANE	F	2 433	2 404	2 422	1 993	2 404
	H	2 480	2 546	2 189	2 094	2 522
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 532	2 483	2 529	2 079	2 500
	H	2 589	2 641	2 248	2 230	2 623
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 638	2 573	2 596	2 157	2 603
	H	2 692	2 737	2 436	2 314	2 717
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 748	2 717	2 645	2 335	2 711
	H	2 812	2 847	2 584	2 422	2 834
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 928	2 922	2 712	2 501	2 888
	H	2 963	3 041	2 709	2 525	3 014

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble de la catégorie B.

Lecture : en moyenne, les titulaires de catégorie B de la filière administrative gagnent 2 469€ pour les femmes et 2 504€ pour les hommes en 2013.

En €

		CAT. C			ENSEMBLE CAT. C
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	PARAMÉDICALE	
MOYENNE	F	1 689	1 530	1 718	1 674
	H	1 673	1 623	1 698	1 665
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 472	1 399	1 467	1 459
	H	1 465	1 429	1 453	1 441
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 519	1 446	1 540	1 502
	H	1 511	1 477	1 517	1 488
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 565	1 466	1 593	1 546
	H	1 551	1 513	1 641	1 525
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 613	1 482	1 641	1 592
	H	1 594	1 548	1 623	1 564
MÉDIANE	F	1 663	1 504	1 694	1 644
	H	1 644	1 585	1 662	1 608
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 710	1 524	1 752	1 697
	H	1 685	1 633	1 703	1 655
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 764	1 554	1 818	1 754
	H	1 738	1 683	1 778	1 707
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 821	1 594	1 890	1 817
	H	1 808	1 748	1 865	1 776
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 929	1 688	2 003	1 926
	H	1 924	1 864	1 985	1 896

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble de la catégorie C.

Lecture : en moyenne, les titulaires de catégorie C de la filière administrative gagnent 1 689 € pour les femmes et 1 673 € pour les hommes en 2013.

\* Il n'existe pas de filière sociale en Cat. C

Les effectifs  
du personnel civilLes mouvements  
du personnel civilLes rémunérations  
du personnel civilLa formation  
du personnel civilLes conditions de travail  
du personnel civilL'organisation du temps de travail  
du personnel civil



### 3.1.2 - Rémunération mensuelle nette des non titulaires selon le type de contrat et le sexe, en moyenne et par décile

En €

		D49	ICT	TCT	84-16*
MOYENNE	F	2 523	3 258	2 105	1 854
	H	2 635	3 483	2 206	2 251
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 619	2 369	1 780	1 178
	H	2 075	2 460	1 832	1 215
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 988	2 557	1 876	1 219
	H	2 164	2 740	1 883	1 340
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 177	2 742	1 925	1 275
	H	2 233	2 947	1 974	1 565
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 285	2 970	1 996	1 363
	H	2 290	3 185	2 066	1 707
MÉDIANE	F	2 375	3 215	2 048	1 504
	H	2 416	3 450	2 107	1 926
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 520	3 462	2 069	1 707
	H	2 570	3 664	2 161	2 108
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 836	3 677	2 198	2 015
	H	2 711	3 902	2 223	2 334
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 208	3 887	2 298	2 280
	H	3 138	4 147	2 353	2 637
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 483	4 201	2 407	2 825
	H	3 445	4 486	2 761	3 556

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire.

Lecture : en moyenne, les ingénieurs et cadres technico-commerciaux gagnent 3 258 € pour les femmes et 3 483 € pour les hommes en 2013.

\* Dont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et vacataires/hors personnel navigant professionnel contractuel (PNPC) DGA.

NB : **D49** : personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; **TCT** : Techniciens et cadres technico-commerciaux ; **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

En €

		BERKANI	PACTE	APPRENTIS
MOYENNE	F	1 419	1 211	1 104
	H	1 840	1 210	1 074
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 144	1 138	909
	H	1 354	1 120	761
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 190	1 160	974
	H	1 494	1 138	902
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 218	1 173	997
	H	1 573	1 146	954
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 267	1 179	1 060
	H	1 637	1 165	1 051
MÉDIANE	F	1 318	1 190	1 104
	H	1 694	1 186	1 120
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 389	1 205	1 148
	H	1 806	1 204	1 157
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 492	1 218	1 167
	H	1 934	1 212	1 194
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 603	1 248	1 201
	H	2 141	1 217	1 239
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 869	1 280	1 264
	H	2 545	1 227	1 386

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire.

Lecture : en moyenne, les agents "Berkani" gagnent 1 419 € pour les femmes et 1 840 € pour les hommes en 2013.

NB : **Berkani**: agents contractuels de droit public (suite à l'arrêt du Conseil d'État "Berkani" n° 03000 du 25 mars 1996); **PACTE**: Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État.

Les effectifs  
du personnel civilLes mouvements  
du personnel civilLes rémunérations  
du personnel civilLa formation  
du personnel civilLes conditions de travail  
du personnel civilL'organisation du temps de travail  
du personnel civil

### 3.1.3 - Rémunération mensuelle nette des ouvriers de l'État selon le sexe, en moyenne et par décile

En €

		OUVRIER DE L'ÉTAT		
		TSO	CHEF D'ÉQUIPE	OUVRIER
MOYENNE	F	2 957	2 573	2 079
	H	3 121	2 769	2 216
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	2 374	2 147	1 745
	H	2 594	2 337	1 825
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 622	2 259	1 828
	H	2 771	2 450	1 940
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 820	2 324	1 910
	H	2 905	2 541	2 026
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 942	2 439	1 979
	H	3 003	2 617	2 104
MÉDIANE	F	3 022	2 499	2 037
	H	3 100	2 706	2 162
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 070	2 559	2 114
	H	3 183	2 783	2 241
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 154	2 670	2 187
	H	3 305	2 886	2 319
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 249	2 858	2 303
	H	3 447	3 030	2 432
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 376	3 085	2 453
	H	3 662	3 350	2 718

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État.

Lecture : en moyenne, les ouvriers gagnent 2 079 € pour les femmes et 2 216 € pour les hommes en 2013.

NB : TSO : technicien à statut ouvrier.

## 3.2 - LA PART DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA RÉMUNÉRATION BRUTE<sup>(5)</sup>

Le périmètre des coûts comprend la rémunération brute<sup>(6)</sup> des agents, hors indemnités de restructuration et aides au départ. Sont conservés dans la rémunération brute les rappels sur rémunération.

Les rémunérations sont calculées en équivalent temps plein rémunéré (ETPR), tenant compte de la quotité de travail et du temps de présence dans l'année.

Le taux de prime est obtenu en rapportant le montant des primes et indemnités (nouvelle bonification indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, majorations, indemnités indexées et non indexées) sur la somme de la rémunération indiciaire brute et de ces primes et indemnités.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

(5) Le périmètre des effectifs est composé de l'ensemble du personnel civil sous PME A rémunéré sur le titre 2 (hors Service industriel de l'aéronautique).

(6) La rémunération brute correspond à la rémunération indiciaire plus l'ensemble des primes et indemnités (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, prime de fonction et de résultat, etc.).

### 3.2.1 - Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires selon la catégorie hiérarchique et la filière

En €

		FEMMES		HOMMES	
		TAUX DE PRIME %	MONTANT MOYEN DES PRIMES	TAUX DE PRIME %	MONTANT MOYEN DES PRIMES
CAT A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	48,8	3 624	47,8	3 525
	S/ENSEMBLE	48,8	3 624	47,8	3 525
CAT A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	33,2	1 413	34,0	1 527
	FILIÈRE TECHNIQUE	31,8	1 152	30,8	1 216
	FILIÈRE SOCIALE	26,1	937	28,5	1 048
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	21,6	672	24,5	779
	FILIÈRE ENSEIGNEMENT	22,1	874	26,8	1 267
	S/ENSEMBLE	30,3	1 201	30,9	1 276
CAT B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	30,0	907	30,1	918
	FILIÈRE TECHNIQUE	29,9	890	29,8	934
	FILIÈRE SOCIALE	22,6	657	24,2	665
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	21,8	548	23,2	616
	S/ENSEMBLE	28,6	852	29,7	923
CAT C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	19,5	411	20,6	429
	FILIÈRE TECHNIQUE	19,8	376	22,2	450
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	26,9	571	26,4	559
	S/ENSEMBLE	20,3	424	21,8	446
ENSEMBLE		23,4	611	27,0	842

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire.

Lecture : la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires est de 23,4 % pour les femmes et 27,0 % pour les hommes en 2013.

### 3.2.2 - Part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des non titulaires selon le type de contrat et le sexe

En €

	FEMMES		HOMMES	
	TAUX DE PRIME %	MONTANT MOYEN DES PRIMES	TAUX DE PRIME %	MONTANT MOYEN DES PRIMES
D49	19,2	619	17,1	547
ICT	0,3	13	0,9	42
TCT	1,3	36	2,8	99
84-16*	3,6	92	5,2	140
BERKANI	2,8	54	3,5	91
PACTE	3,4	51	3,2	55
APPRENTIS	0,0	0	0,0	0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3,9</b>	<b>112</b>	<b>3,8</b>	<b>121</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire.

Lecture : la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des non titulaires est de 4,0 % pour les femmes et 4,0 % pour les hommes en 2013.

\*Dont Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et vacataires/hors personnel navigant professionnel contractuel (PNPC) DGA.

### 3.2.3 - Part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers de l'État selon la catégorie hiérarchique

En €

	FEMMES		HOMMES	
	TAUX DE PRIME %	MONTANT MOYEN DES PRIMES	TAUX DE PRIME %	MONTANT MOYEN DES PRIMES
CHEF D'ÉQUIPE	15,1	496	16,1	578
OUVRIER	14,5	386	15,9	454
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER	13,3	494	15,7	624
<b>ENSEMBLE</b>	<b>14,5</b>	<b>396</b>	<b>15,9</b>	<b>487</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2013.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État.

Lecture : la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers de l'État est de 14,0 % pour les femmes et 16,0 % pour les hommes en 2013.



DICoD

# CHAPITRE 4

## LA FORMATION

### Nombre moyen de jours de formation - nombre d'agents bénéficiant de congé de formation professionnelle - valorisation des acquis de l'expérience

Le rapport de situation comparée présente une répartition femme/homme des données relatives à la formation du personnel civil du ministère de la défense (MINDEF) en 2013 selon le statut et la catégorie hiérarchique.

Au cours de l'année 2013, le personnel civil a bénéficié en moyenne de 11,2 jours de formation statutaire: 11,1 pour les femmes et 12,7 pour les hommes.

Par ailleurs, 27 personnels civils, dont 17 femmes et 10 hommes, ont effectué un congé de formation professionnelle en 2013.

Enfin, 25 femmes et 19 hommes ont bénéficié d'une formation au titre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

### Chiffres-clés

**11,2** jours en moyenne de formation statutaire :

- 11,1 jours pour les femmes
- 12,7 jours pour les hommes

**2,4** jours en moyenne de formation professionnelle :

- 2,4 jours pour les femmes
- 3,0 jours pour les hommes

**27** congés de formation professionnelle accordés :

- 17 femmes
- 10 hommes

**44** agents formés au titre de la VAE :

- 25 femmes
- 19 hommes



## 4.1 - LE NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION

### 4.1.1 - Nombre moyen de jours de formation statutaire selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A+	0,0	0,0	0,0
	CAT. A	4,8	9,3	7,2
	CAT. B	8,7	14,4	12,0
	CAT. C	4,1	9,7	5,2
	S/ENSEMBLE	4,4	8,4	6,4
OUVRIERS DE L'ÉTAT		29,0	24,4	24,8
ENSEMBLE		11,1	12,7	12,1

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : formation statutaire du personnel civil en 2013.

Lecture : les agents titulaires féminins de catégorie C ont bénéficié en moyenne de 4,1 jours de formation statutaire en 2013.

### 4.1.2 - Nombre moyen de jours de formation professionnelle selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A+	2,1	3,0	2,7
	CAT. A	3,7	3,6	3,6
	CAT. B	2,2	3,0	2,6
	CAT. C	2,5	3,1	2,7
	S/ENSEMBLE	2,3	3,0	2,7
OUVRIERS DE L'ÉTAT		2,7	3,0	2,8
ENSEMBLE		2,4	3,0	2,8

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : formation professionnelle du personnel civil en 2013.

Lecture : les agents titulaires féminins de catégorie C ont bénéficié en moyenne de 2,5 jours de formation professionnelle en 2013.

## 4.2 - LE NOMBRE D'AGENTS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LE STATUT, LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE ET LE SEXE

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	0	0	0
	CAT. A	0	3	3
	CAT. B	1	2	3
	CAT. C	14	3	17
	TOTAL	15	8	23
OUVRIERS DE L'ÉTAT		2	2	4
TOTAL		17	10	27

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'un congé de formation professionnelle en 2013.

Lecture : 14 agents titulaires féminins de catégorie C ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 4.3 - VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

### 4.3.1 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	0	0	0
	CAT. A	2	4	6
	CAT. B	11	3	14
	CAT. C	12	5	17
	TOTAL	25	12	37
OUVRIERS DE L'ÉTAT		0	7	7
TOTAL		25	19	44

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2013.

Lecture : 12 agents titulaires féminins de catégorie C ont bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2013.



### 4.3.2 - Nombre de jours moyen de VAE selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A+	0,0	0,0	0,0
	CAT. A	24,0	15,8	18,5
	CAT. B	12,5	26,0	15,4
	CAT. C	21,9	4,6	16,8
	S/ENSEMBLE	18,0	13,7	16,6
OUVRIERS DE L'ÉTAT		0,0	6,6	6,6
ENSEMBLE		18,0	11,0	15,0

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : parcours VAE dont a bénéficié le personnel civil en 2013.

Lecture : les agents titulaires féminins de catégorie C ont bénéficié en moyenne de 21,9 jours de formation pour leur VAE.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil



DICoD

# CHAPITRE 5

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Accidents de travail avec arrêt – maladies professionnelles avec arrêt – allocations temporaires d'invalidité attribuées

Le rapport de situation comparée présente une répartition femme/homme du nombre d'accidents de travail avec arrêt (donnant lieu à un arrêt de travail se prolongeant au-delà du jour même de l'accident) et du nombre de maladies professionnelles avec arrêt au ministère de la défense (MINDEF).

Une répartition femme/homme du nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées fait également l'objet d'une présentation. Il s'agit, pour un titulaire en activité devenu partiellement invalide à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, de bénéficier, sous certaines conditions, d'une allocation cumulable avec sa rémunération.

Toutes les données relatives aux accidents de travail, de trajets, aux maladies professionnelles et aux ATI du personnel civil portent sur l'année 2012, celles-ci n'étant disponibles qu'avec un an de décalage.

#### Chiffres-clés

**953** accidents de travail avec arrêt en 2012, dont 291 pour les femmes.

**132** maladies professionnelles avec arrêt, dont 49 pour les femmes.

**37** allocations temporaires d'invalidité attribuées aux titulaires, dont 19 pour les femmes.

## 5.1 - ACCIDENTS DU TRAVAIL<sup>(1)</sup> AVEC ARRÊT SELON LE STATUT ET LE SEXE

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	188	135	323
NON TITULAIRES	26	33	59
OUVRIERS DE L'ÉTAT	77	494	571
<b>TOTAL</b>	<b>291</b>	<b>662</b>	<b>953</b>

Source : DRH/MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident du travail (y compris accidents de trajet) avec arrêt.

Lecture : 188 femmes titulaires et 135 hommes titulaires ont déclaré un accident du travail avec arrêt en 2012.

## 5.2. MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊT SELON LE STATUT ET LE SEXE

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	31	11	42
NON TITULAIRES	6	1	7
OUVRIERS DE L'ÉTAT	12	71	83
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>83</b>	<b>132</b>

Source : DRH/MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré une maladie professionnelle avec arrêt.

Lecture : 31 femmes titulaires et 11 hommes titulaires ont déclaré une maladie professionnelle avec arrêt en 2012.

(1) Dont accidents de trajet.

## 5.3 - ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ AVEC ARRÊT SELON LE SEXE

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	19	18	37
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>37</b>

Source : DRH+MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant perçu une allocation temporaire d'invalidité en 2012.

Lecture : 19 allocations temporaires d'invalidité ont été attribuées aux femmes titulaires et 18 aux hommes titulaires.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil





DICoD

# CHAPITRE 6

## L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Temps partiel – temps incomplet – dépenses d'action sociale pour garde d'enfants

En 2013, 5486 personnes travaillent à temps partiel pour l'ensemble du personnel civil du ministère (cf. Bilan social, chapitre 6 sur les conditions de travail). Alors qu'elles représentent moins de 40 % des effectifs civils, 82,2 % des personnes à temps partiel sont des femmes.

En 2013, 698 personnels civils du ministère de la défense (MINDEF) employés à temps plein sont passés à temps partiel, dont 74,1 % de femmes.

Par ailleurs, 865 personnels civils employés à temps partiel ont repris un emploi à temps plein en 2013, dont 76,4 % de femmes.

Enfin, sur 195 agents non titulaires sont employés à temps incomplet<sup>(1)</sup> en 2013, autant de femmes que d'hommes.

### Chiffres-clés

**698** personnels civils ont accédé au régime à temps partiel en 2013, dont **517** femmes.

**865** personnels civils travaillant à temps partiel ont repris un emploi à temps plein en 2013, dont **661** femmes.

**195** agents non titulaires sont employés à temps incomplet<sup>(1)</sup> en 2013, dont **98** femmes.

(1) cf. partie 6.2.

## 6.1 - LE TEMPS PARTIEL

### 6.1.1 - Nombre d'agents à temps plein passant à temps partiel selon le statut, le niveau hiérarchique<sup>(2)</sup> et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A+	0	0	0
	CAT. A	46	22	68
	CAT. B	151	54	205
	CAT. C	232	32	264
	SOUS-TOTAL	429	108	537
NON TITULAIRES	Niv. I	39	6	45
	Niv. II	11	4	15
	Niv. III	5	5	10
	SOUS-TOTAL	55	15	70
OUVRIERS DE L'ÉTAT	33	58	91	
TOTAL	517	181	698	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME.A.

Lecture : 22 agents titulaires masculins de catégorie A sont passés à temps partiel en 2013.

(2) Hors personnel civil de recrutement local (PCRL), Présidence de la République et vacataires.

## 6.1.2 - Nombre d'agents à temps partiel selon la quotité de temps de travail<sup>(3)</sup> et le sexe

En effectifs physiques

		QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL					SOUS-TOTAL	TOTAL
		50 %	60 %	70 %	80 %	90 %		
TITULAIRES	HOMMES	19	10	8	333	99	469	4 070
	FEMMES	65	56	79	2 767	634	3 601	
NON TITULAIRES	HOMMES	90	4	5	58	10	167	601
	FEMMES	127	7	12	230	58	434	
OUVRIERS DE L'ÉTAT	HOMMES	10	3	5	234	88	340	815
	FEMMES	6	5	9	354	101	475	
TOTAL		317	85	118	3 976	990	5 486	
	HOMMES	119	17	18	625	197	976	
	FEMMES	198	68	100	3 351	793	4 510	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : personnel civil travaillant à temps partiel.

Lecture : 19 agents titulaires masculins travaillent à 50 % au sein du ministère.



(3) Hors vacataires, PCRL et Présidence de la République.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

### 6.1.3 - Nombre d'agents à temps partiel passant à temps plein selon le statut, le niveau hiérarchique<sup>(4)</sup> et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL	
Les effectifs du personnel civil	TITULAIRES	CAT. A+	1	0	1
		CAT. A	40	26	66
		CAT. B	149	28	177
		CAT. C	368	41	409
		SOUS-TOTAL	558	95	653
Les mouvements du personnel civil	NON TITULAIRES	Niv. I	16	5	21
		Niv. II	3	2	5
		Niv. III	11	9	20
		SOUS-TOTAL	30	16	46
OUVRIERS DE L'ÉTAT	73	93	166		
TOTAL	661	204	865		

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME.A.

Lecture : 26 agents titulaires masculins de catégorie A ont repris une activité à temps plein en 2013.

## 6.2 - LE TEMPS INCOMPLET

Le travail à temps incomplet est distinct du travail à temps partiel. En effet, le temps incomplet concerne uniquement le personnel civil non titulaire, et peut être utilisé lorsque les besoins du service ne nécessitent pas un emploi à temps complet. Pour être qualifié de temps incomplet, la durée du temps de travail doit être inférieure ou égale à 70 % de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. De ce fait, le temps incomplet ne concerne que les agents non titulaires.

Par ailleurs, un agent à temps partiel peut passer à temps plein. En revanche, un agent à temps incomplet ne peut pas accéder à un emploi à temps complet.

(4) Hors vacataires, PCRL et Présidence de la République.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

## 6.2.1 - Nombre d'agents non titulaires à temps complet et incomplet selon le niveau hiérarchique

*En effectifs physiques*

		TEMPS COMPLET	TEMPS INCOMPLET
NIV. I	FEMMES	314	38
	HOMMES	352	52
	SOUS-TOTAL	666	90
NIV. II	FEMMES	241	12
	HOMMES	181	9
	SOUS-TOTAL	422	21
NIV. III	FEMMES	216	48
	HOMMES	159	36
	SOUS-TOTAL	375	84
ENSEMBLE DES NON TITULAIRES	FEMMES	771	98
	HOMMES	692	97
TOTAL		1 463	195

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : population relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Lecture : 48 femmes non titulaires de niveau III sont employées à temps incomplet en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil



DICoD

# Glossaire

84-16: Non titulaire relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984  
ATI: Allocation temporaire d'invalidité  
BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi  
CAA: Cessation anticipée d'activité  
CAT. A+: Catégorie A+  
CAT. A: Catégorie A  
CAT. B: Catégorie B  
CAT. C: Catégorie C  
D49: Personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949  
DAPSA: Direction des approvisionnements en produits de santé des armées  
DGA: Direction générale de l'armement  
DGSE: Direction générale de la sécurité extérieure  
DRH-MD: Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
ENA: École nationale d'administration  
ETPR: Équivalent temps plein rémunéré  
ETPT: Équivalent temps plein travaillé  
GPC: Sous-direction de la gestion du personnel civil  
HFED: Haut fonctionnaire à l'égalité des droits  
ICT: Ingénieur et cadre technico-commercial  
IR: Indemnité de résidence  
IRA: Institut régional d'administration  
MES: Mission pour l'encadrement supérieur  
MINDEF: Ministère de la défense  
NBI: Nouvelle bonification indiciaire  
NIV. I: Niveau I  
NIV. II: Niveau II  
NIV. III: Niveau III  
OE: Ouvrier de l'État  
P: Sous-direction des pensions  
PACTE: Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État  
PCRL: Personnel de recrutement local  
PEP: Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
PMEA: Plafond ministériel des emplois autorisés  
PNPC: Personnel navigant professionnel contractuel  
PPE: Poste permanent à l'étranger  
SA2P: Service de l'accompagnement professionnel et des pensions  
SFT: Supplément familial de traitement  
SPP-RH: Service de la politique générale et du pilotage des ressources humaines et civiles  
SRHC: Service des ressources humaines civiles  
TCT: Technicien et cadre technico-commercial  
TSO: Technicien à statut ouvrier  
VAE: Validation des acquis de l'expérience





<b>LES EFFECTIFS DU PERSONNEL CIVIL .....</b>	<b>7</b>
1.1 - LES EFFECTIFS EN 2013 .....	8
1.1.1 - Répartition selon le statut et la catégorie hiérarchique .....	8
1.1.1.1 - Répartition des effectifs physiques en décembre 2013 selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	8
1.1.1.2 - Répartition des ETPT en 2013 selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	9
1.1.2 - Répartition des titulaires selon le grade .....	10
1.1.2.1 - Répartition des effectifs physiques de titulaires en décembre 2013 selon le grade et le sexe .....	10
1.1.2.2 - Répartition des ETPT de titulaires en 2013 selon le grade et le sexe .....	12
1.1.3 - Répartition des non titulaires selon le type de contrat .....	14
1.1.3.1 - Répartition des effectifs physiques de non titulaires en décembre 2013 selon le type de contrat et le sexe .....	14
1.1.3.2 - Répartition des ETPT de non titulaires en 2013 selon le type de contrat et le sexe .....	15
1.1.4 - Répartition des ouvriers de l'État selon le groupe .....	16
1.1.4.1 - Répartition des effectifs physiques des ouvriers de l'État en décembre 2013 selon le groupe et le sexe .....	16
1.1.4.2 - Répartition des ETPT des ouvriers de l'État en 2013 selon le groupe et le sexe .....	17
1.2 - L'ÂGE EN DÉCEMBRE 2013 .....	18
1.2.1 - L'âge selon le statut .....	18
1.2.1.1 - Âge moyen selon le statut et le sexe .....	18
1.2.1.2 - Âge médian selon le statut et le sexe .....	18
1.2.2 - L'âge selon le statut et la catégorie hiérarchique .....	19
1.2.2.1 - Âge moyen selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	19
1.2.2.2 - Âge médian par catégorie hiérarchique et le sexe .....	20
1.3 - LES EMPLOIS D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET DIRIGEANTS .....	21
1.3.1 - Répartition des effectifs physiques en décembre 2013 occupant des emplois d'encadrement supérieur ou dirigeants .....	21
1.3.2 - Flux de nomination dans des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants .....	22
<b>LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL CIVIL .....</b>	<b>25</b>
2.1 - LES ENTRÉES EN 2013 .....	26
2.1.1 - Les recrutements .....	26
2.1.1.1 - Recrutements selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	26

2.1.1.2 - Recrutements selon le statut, le type de recrutement et le sexe .....	27
2.1.2 - Les autres entrées dans le PMEA .....	28
2.1.2.1 - Autres entrées selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	28
2.1.2.2 - Répartition des autres entrées selon le motif et le sexe .....	29
2.2 - LES DÉPARTS EN 2013 .....	31
2.2.1 - Les départs définitifs .....	31
2.2.1.1 - Départs définitifs selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	31
2.2.1.2 - Départs définitifs selon le statut, le motif de départ et le sexe .....	32
2.2.2 - Les autres départs du PMEA .....	34
2.2.2.1 - Autres départs selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe.....	34
2.2.2.2 - Autres départs selon le statut et le type de départ et le sexe .....	35
2.3 - LES ENTRÉES DANS LE SYSTÈME DE PENSION EN 2013.....	37
2.3.1 - Âge moyen de départ à la retraite des titulaires et des ouvriers de l'État selon la catégorie et le sexe .....	37
2.3.2 - Les pensions entrées en paiement en 2013 .....	37
2.3.2.1 - Titulaires et ouvriers de l'État dont la pension est entrée en paiement en 2013 selon la catégorie hiérarchique, le statut et le sexe .....	37
2.3.2.2 - Nombre de nouvelles retraites avec décote et surcote .....	38
2.4 - LES PROMOTIONS .....	39
2.4.1 - Agents bénéficiant d'une promotion interne selon la catégorie hiérarchique et le sexe.....	39
2.4.2 - Composition des jurys de concours et examens professionnels selon le sexe .....	40
2.4.3 - Présidents de jurys de concours et examens professionnels selon le sexe .....	41
<b>LES RÉMUNÉRATIONS .....</b>	<b>43</b>
3.1 - LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES .....	51
3.1.1 - Rémunération mensuelle nette des titulaires selon la catégorie hiérarchique et la filière et le sexe, en moyenne et par déciles .....	45
3.1.2 - Rémunération mensuelle nette des non titulaires selon le type de contrat, en moyenne et par décile .....	48
3.1.3 - Rémunération mensuelle nette des ouvriers de l'État en moyenne et par décile .....	50
3.2 - LA PART DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA RÉMUNÉRATION BRUTE.....	51
3.2.1 - Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires selon la catégorie hiérarchique et la filière .....	52

3.2.2 - Part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des non titulaires selon le type de contrat et le sexe .....	53
3.2.3 - Part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers de l'État selon la catégorie hiérarchique .....	53
<b>LA FORMATION .....</b>	<b>55</b>
4.1 - LE NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION.....	56
4.1.1 - Nombre moyen de jours de formation statutaire selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe.....	56
4.1.2 - Nombre moyen de jours de formation professionnelle selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	56
4.2 - LE NOMBRE D'AGENTS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LE STATUT, LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE ET LE SEXE .....	57
4.3 - VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) .....	58
4.3.1 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	58
4.3.2 - Nombre de jours moyen de VAE selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	59
<b>LES CONDITIONS DE TRAVAIL .....</b>	<b>61</b>
5.1 - ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT SELON LE STATUT ET LE SEXE ....	62
5.2. MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊT SELON LE STATUT ET LE SEXE.....	62
5.3 - ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ AVEC ARRÊT SELON LE SEXE.....	63
<b>L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL .....</b>	<b>65</b>
6.1 - LE TEMPS PARTIEL.....	66
6.1.1 - Nombre d'agents à temps plein passant à temps partiel selon le statut, le niveau hiérarchique et le sexe.....	66
6.1.2 - Nombre d'agents à temps partiel selon la quotité de temps de travail et le sexe .....	67
6.1.3 - Nombre d'agents à temps partiel passant à temps plein selon le statut, le niveau hiérarchique et le sexe.....	68
6.2 - LE TEMPS INCOMPLET .....	68
6.2.1 - Nombre d'agents non titulaires à temps complet et incomplet selon le niveau hiérarchique et le sexe .....	69
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>71</b>

Ce document a été réalisé par le

Secrétariat général pour l'administration  
Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
Service de la politique générale et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles  
Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
Bureau de l'analyse statistique, des enquêtes et du bilan social

Directeur de la publication : Contrôleur général des armées Jacques Feytis,  
directeur des ressources humaines du ministère de la défense  
Directeur adjoint de la publication : Vice-amiral d'escadre Jean Casabianca,  
adjoint du directeur des ressources humaines du ministère de la défense

Rédacteur en chef : Général de brigade aérienne Alain Ferran,  
chef du service de la politique générale  
et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles

Rédacteurs en chef adjoints : Contrôleur général des armées Philippe Mondoulet,  
sous-directeur de la politique générale, des études et de la prospective  
Philippe Mondon-Guilhaumon, adjoint au sous-directeur de la politique générale,  
des études et de la prospective

Rédacteurs : Laurent Jacquemin, chef du bureau de l'analyse statistique, des enquêtes  
et du bilan social  
Evelyne Grenèche, responsable de la section « Bilan social »  
Denise Trobrillant, analyste traitant

Statistiques : Ensemble des armées, directions et services du ministère de la défense

Conception graphique/PAO/Fabrication :  
SGA/SPAC/PGT Impressions - Pôle graphique de Tulle - 05 55 93 61 00  
La couverture a été conçue par SGA/Com – Pascal Illic

Pour vous procurer des exemplaires de ce document

Par téléphone : 01 42 19 74 03

Par télécopie : 01 42 19 30 32

Courriel : drhmd.pep2@intradef.gouv.fr

Par correspondance :

Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/PEP  
14 rue Saint Dominique  
75700 Paris SP 07

Ce document est accessible en ligne  
INTERNET > [www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)  
INTRANET > [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

A large sunburst graphic composed of numerous grey rays radiating from a central point at the top of the page. The rays extend downwards, filling most of the page's vertical space. The background is white, and the rays are a uniform light grey color.

INTRANET › [WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR](http://WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR)  
INTERNET › [WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA](http://WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA)

Directeur de la publication › Jacques FEYTIS, directeur des ressources humaines du ministère de la défense  
Conception graphique et réalisation de la couverture › © PI - SGA/Com 2014  
Impression › SGA/SPAC Impressions

A horizontal bar at the bottom of the page, divided into three colored segments: a blue segment on the left, an orange segment in the middle, and a smaller orange segment on the right.